

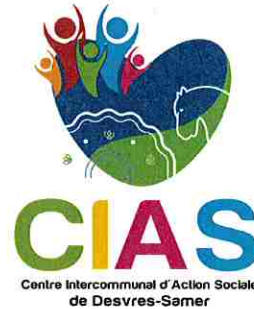
République française

Liberté, égalité, fraternité

Département du Pas-de-Calais

Arrondissement de Boulogne-sur-Mer

Canton de Desvres



Délibération n°28-2026-07-01

L'an deux mille vingt-six, le mercredi premier juillet à onze heure trente, les membres du Conseil d'Administration, légalement convoqués le lundi vingt-neuf juin, se sont réunis à la salle de réunion à la Maison du Cheval Boulonnais, sous la présidence de Monsieur Christophe FOURCROY.

Etaient présents : Christophe FOURCROY, Anita THOMAS, Christophe DOUCHAIN, Laurence NOEL, Michel PECHINOT, Sébastien DUFOSSÉ, Claude PRUDHOMME

Etaient excusés :

Mathieu DELATTRE, Marylise THILLIEZ, Christian PENIGUEL

Pouvoir :

Martine GOURNAY PRUD'HOMME à Anita THOMAS

Secrétaire de séance : Thierry PETITPREZ, directeur du CIAS

Nombre de membres en exercice	11
Nombre de membres présents	7
Excusés avec pouvoir à un membre	1
Excusés	3
Absents	0
Nombre de votes	8

Délibération n°28-2026-07-01

Objet : Convention avec le Centre de Gestion pour la mise en place d'un coffre-fort numérique

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le Code des postes et des communications électroniques,

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié, relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale,

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 27/04/2026,

Monsieur le Président indique aux membres du conseil d'administration que, dans le cadre de sa politique d'accompagnement des collectivités et des établissements publics, le Centre de Gestion du Pas-de-Calais propose la mise en place d'un coffre-fort numérique agent pour permettre la modernisation de la gestion du personnel et notamment dans la communication des bulletins de paie et des documents RH.

Il s'agirait d'un service mutualisé afin d'assurer un service de qualité et une optimisation de la dépense publique.

La Collectivité devra :

- Assurer la promotion du système au niveau des agents,
- Diffuser les documents de communication et d'information fournis par le CDG62 et le prestataire,
- Ne déposer que les documents listés en annexe 1 avec une antériorité de 6 mois à compter de la date de mise en service,
- Fournir la liste des agents habilités à utiliser la plateforme de gestion et informer le CDG62 de toute modification sans délai,
- Notifier sans délai tout dysfonctionnement.

Cette prestation est comprise dans la cotisation additionnelle, déjà versée au Centre de Gestion et n'engendrera donc pas de coût supplémentaire.

Afin de pouvoir bénéficier de cette nouvelle prestation, une convention doit être signée avec le Centre de Gestion du Pas-de-Calais.

Monsieur le Président propose de mettre en place le coffre-fort numérique agent et pour cela, de signer la convention avec le Centre de Gestion du Pas-de-Calais.

Il est proposé au conseil d'administration de décider :

- Le déploiement du coffre-fort numérique agent,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention avec le Centre de Gestion du Pas-de-Calais,
- D'autoriser Monsieur le Président à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité par le conseil d'administration

Fait et délibéré à Desvres, le 1^{er} juillet 2026

Le secrétaire de séance


Thierry PETITPREZ

Le Président


Christophe FOURCROY